



Fiche d'information

Subsides pour la formation continue en Suisse romande

La Confédération ou la commune de domicile accordent dans certains cas des soutiens financiers. Des fondations et des fonds privés soutiennent également, à certaines conditions, la formation ou la formation continue en octroyant des bourses ou des prêts.

- Répertoire des fondations privées sur le site du Département fédéral de l'intérieur: <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/eidgenoessische-stiftungsaufsicht/repertoire-des-fondations.html> Les offices cantonaux d'orientation disposent également de listes avec les adresses de fondations privées.
- Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) accorde aussi dans d'autres cas, à titre exceptionnel, des bourses: www.sefri.admin.ch
- Certaines communes disposent d'un budget pour des aides matérielles ou des contributions financières à des projets de formation.
- Il existe des fonds de formation continue pour travailleurs temporaires: www.tempservice.ch/fr/temptraining/index.php

De plus amples informations sont disponibles auprès des services cantonaux des bourses d'études ainsi que des offices d'orientation cantonaux. Voir leurs pages *Offices d'orientation*

Source : <https://orientation.ch/dyn/show/7770>

Quelques cantons accordent des bourses ou des prêts pour les secondes formations ainsi que pour les formations postgrades, perfectionnements et formations continues. Chaque canton a ses propres lois et ordonnances concernant l'attribution de subsides. Les formulaires de demande sont disponibles auprès des services cantonaux des bourses d'études. Informations détaillées sur le système des bourses d'études :

www.educationsuisse.ch/fr/formation-suisse/bourses-etudes

Adresses des services cantonaux: www.edk.ch/fr/themes/bourses/services-cantonaux

Par canton :

Berne

Subsides cantonaux : des bourses et des prêts peuvent être octroyés aux personnes qui suivent une formation reconnue permettant l'obtention d'un diplôme reconnu. Sont des formations reconnues : la formation préparatoire, la formation initiale, la deuxième formation, la formation professionnelle supérieure, la reconversion. Ne sont pas reconnues : la formation continue à des fins professionnelles, les deuxièmes études de niveau haute école ou la qualification complémentaire de niveau haute école, la formation des adultes.

Source : Loi sur l'octroi des subsides de formation

<https://www.bkd.be.ch/fr/start/dienstleistungen/foerderung-und-unterstuetzung/ausbildungsbeitraege.html>

Essayez également le Fonds de bourse jurassien et biennois: www.fbjb.ch

Fribourg

Pas d'obtention de bourses pour un CAS, mais possibilités d'un prêt :

<http://www.fr.ch/ssf/fr/pub/prets.htm>



Fiche d'information

Genève

Chèque annuel de formation (CAF): <https://www.ge.ch/caf/>

Numéro du cours CAS EEN: 2836

Institution : Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève hepia

Il est impératif de déposer votre demande de chèque annuel de formation **avant** le début du cours sinon elle sera refusée.

Jura

Contactez la Section des bourses pour obtenir plus de renseignements sur la procédure à suivre: <https://www.jura.ch/bourses> Informations générales concernant les subsides de formation: <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/43428.pdf>

Essayez également le Fonds de bourse jurassien et biennois: www.fbjb.ch

Neuchâtel

Une aide peut être accordée au titre de perfectionnement aux mêmes conditions qu'une première formation. Cependant, les formations supérieures postgrades (CAS, DAS, MAS, doctorat) sont exclues du droit à une bourse. Les prêts d'études restent possibles.

Une aide à la formation peut être accordée lors d'une reconversion professionnelle. Celle-ci doit être d'ordre médical ou imposé par le marché du travail.

<http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SASO/bourses/Pages/accueil.aspx>

Autre possibilité de financement: le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel. Renseignements sur :

<https://www.ne.ch/autorites/DECS/SASO/bourses/Pages/accueil.aspx>

Valais

Le canton du Valais octroie des allocations aux deuxièmes formations et la formation continue, ainsi qu'à toute formation complémentaire permettant la réinsertion ou la réorientation professionnelle ou l'accès à un niveau plus élevé. Renseignements :

www.vs.ch/bourses

Se renseigner également auprès du Fonds cantonal de formation professionnelle FCFP:

www.fcfp-kbbf.ch

Vaud

Selon votre revenu et votre situation familiale, vous pourrez éventuellement bénéficier d'une bourse ou d'un prêt. Renseignez-vous auprès de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage: www.vd.ch/ocbe

Les services sociaux des administrations communales peuvent également vous renseigner.

La fondation FONPRO peut être sollicitée pour le financement de la formation professionnelle. www.fonpro.ch

Source : Formation des adultes, Office cantonal vaudois d'orientation scolaire et professionnelle, <https://www.vd.ch/themes/formation/formations-pour-les-adultes>



Fiche d'information

Offres d'accompagnement

Fondation IPT

Elle est active dans l'insertion, la réinsertion et l'orientation et accompagne les personnes dans l'évolution de leur parcours professionnel.

<https://www.fondation-ipt.ch/fondation-ipt>